



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 07 Juin 2024

APRES LA MORT DE DEUX DE NOS COLLEGUES : OU EN EST-ON ? !

Alors que les mots ne sont pas assez forts pour exprimer une nouvelle fois notre profond désarroi suite à l'attaque monstrueuse subie par nos collègues du PREJ de CAEN, la **CFDT Pénitentiaire** tient à exprimer sa vive inquiétude lorsque certaines directions locales imposent des sorties des établissements dans des conditions inacceptables et sans sécurité !

Cet évènement tragique n'aurait servi à rien ! En faut-il encore davantage pour tirer les leçons d'une telle expérience ?

Même si la CFDT Pénitentiaire est consciente que les décisions prises par notre administration ne peuvent toutes pas forcément s'appliquer de manière immédiate, il n'empêche que les directions ne peuvent pas tout et n'importe quoi au péril de la sécurité et de la mise en danger de leurs agents. Il y va de leur engagement et de leur conscience. C'est leur responsabilité qui est engagée et la CFDT Pénitentiaire ne manquera pas de leur faire entendre.

La peur des collègues est légitime, elle n'empêche pas le risque.

Pour autant il faut se mettre à la place des agents et accepter qu'ils puissent réagir.

Il faut cesser de proférer des menaces à leur encontre au risque de les perdre.

Les forces FSI ne sont pas présentes et les collègues sont parfois moins nombreux pour partir en mission. L'ARPEJ de Rennes vit cette fâcheuse situation Cherchez l'erreur ! Qui peut le plus peut le moins ! Serait-ce la nouvelle devise de l'administration !

La CFDT Pénitentiaire au-delà du relevé de décisions qui doit être mis en application le plus rapidement possible alerte et demande :

- Stop aux missions répétitives et en nombre ou actées la veille pour le lendemain
- Réaffirme le principe obligatoire des fouilles systématiques
- La conduite de véhicules non sérigraphiés
- Acter l'apprentissage de la conduite opérationnelle dans les formations
- Mise en place d'une commission de dangerosité (pénitentiaire et judiciaire)

Sans oublier le judiciaire, avec qui, il faut absolument trouver un terrain d'entente ! un collectif est impératif pour faire avancer les choses ! Nos magistrats qui, ne leur en déplaisent, doivent évoluer dans leur manière d'exercer et doivent recourir le plus souvent possible à la visioconférence et doivent manifester leur volonté de pouvoir se déplacer dans les structures.

L'union fait la force et c'est en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous que nous avancerons ! La période « covid » a démontré qu'il était tout à fait possible d'exercer la justice autrement alors pourquoi pas aujourd'hui ?

La sécurité est l'affaire de tous et encore davantage de nos responsables qui doivent être les garants de la sécurité de leurs agents.

La CFDT Pénitentiaire exprime son plus profond soutien à nos équipes, aux familles et proches des disparus ainsi qu'à nos deux collègues encore profondément touchés et blessés au plus profond de leur âme et dans leur chair (l'un a perdu un bras et l'autre collègue est encore hospitalisé).

Le bureau CFDT Pénitentiaire